



AVIS PUBLIC 2022-030

Consultation publique

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le **6^e jour de juin 2022**, a adopté les **PROJETS DE RÈGLEMENT, portant les numéros de codification administrative, 2022-URB-002 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115, 2022-URB-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 et 2022-URB-004 003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-117**

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce premier projet de règlement de modification aura lieu le **lundi 4 juillet 2022 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

La modification du plan d'urbanisme fera en sorte de :

- Modifier le plan d'affectation pour le secteur de la rue Frontenac, entre la route 255 et le puits minier du secteur de St-Barnabé jusque derrière l'aréna Connie Dion pour des affectations dites industrielle et publique récréatif.
- Modifier le plan d'affectation pour le secteur de la rue Nicolet, pour des affectations dites industrielle et publique récréatif.
- Modifier le plan d'affectation pour une portion du boulevard industriel en bordure de St-Luc et une portion de St-Roch en bordure du boulevard Olivier, pour une affectation résidentielle.
- Remplacer la carte de zone à potentiel de développement d'instabilité du sol, par les nouvelles délimitations proposées dans le nouveau schéma d'aménagement de la MRC des Sources.

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Remplacer la carte de zone à potentiel de développement d'instabilité du sol, par les nouvelles délimitations proposées dans le nouveau schéma d'aménagement de la MRC des Sources.
- Remplacement des dispositions relatives aux zones à potentiel de développement d'instabilité du sol par les nouvelles dispositions proposées dans le nouveau schéma d'aménagement de la MRC des Sources.
- Modifier le plan de zonage pour le secteur de la rue Frontenac, de part et d'autre de la route 255 et le puits minier du secteur de St-Barnabé jusque derrière l'aréna Connie Dion et création et/ou modification des grilles de spécifications pour les zones touchées par la modification.

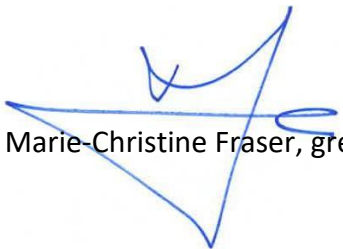
- Modifier le plan de zonage pour le secteur de la rue Nicolet et création et/ou modification des grilles de spécifications pour les zones touchées par la modification.
- Modifier le plan de zonage pour une portion du boulevard industriel en bordure de St-Luc et une portion de St-Roch en bordure du boulevard Olivier et création des grilles de spécifications pour les zones touchées par la modification.

La modification du règlement de lotissement fera en sorte de :

- Création et/ou modification des grilles de lotissement pour les zones affectées par la modification du plan de zonage.

Une copie du projet de règlement de modification visée, peut être consultée au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet www.valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 16^e jour de juin 2022.



Me Marie-Christine Fraser, greffière